

## **QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA RECHERCHE INFIRMIÈRE EN FRANCE, À PROPOS DU SUIVI D'UN PROJET HOSPITALIER DE RECHERCHE INFIRMIERE**

B. Garrigue IADE Cadre de santé

*Samu 91, 55 Bd Henri Dunant, 91106 Corbeil Essonne*  
[Bruno.garrigue@ch-sud-francilien.fr](mailto:Bruno.garrigue@ch-sud-francilien.fr)

### **QU'EST-CE QUE LA RECHERCHE ?**

Dans un premier temps, essayons de définir ce que l'on entend par le mot recherche. De multiples définitions existent et diffèrent selon le contexte d'emploi.

Si l'on s'en réfère au Littré : c'est une action de rechercher pour trouver quelqu'un ou quelque chose.

Pour le Larousse : c'est l'action de chercher à découvrir quelque chose pour parvenir à une connaissance.

Dans le domaine scientifique, la recherche ne s'organise réellement qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle notamment sous l'influence de Francis BACON (1561-1626).

Le XVII<sup>e</sup> siècle verra se développer les académies qui représentent une véritable institutionnalisation de la recherche.

Aujourd'hui, le manuel de Frascati, référence en termes de recherche et développement classe la recherche en plusieurs types principaux [1].

La recherche fondamentale produisant de nouvelles connaissances sans application pratique immédiate obligatoire.

La recherche appliquée dirigée vers un objectif pratique. Elle est souvent liée au développement de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs.

La recherche peut s'exercer dans un laboratoire, sur le terrain ou sur les deux tableaux en complémentarité.

Le produit de la recherche doit être partagé par diverses voies ; les publications dans des revues à comité de lecture, des communications orales, des présentations de posters ou par la dépose de brevets par exemple.

### **QUELLE EST LA RÉALITÉ DE LA RECHERCHE INFIRMIÈRE EN FRANCE.**

Il est bien entendu difficile de traiter d'un sujet sur la recherche infirmière sans citer Florence Nightingale (1820-1910), pionnière de la recherche en soins infirmiers avec ses écrits et travaux de santé publique sur l'hygiène, la santé au travail et la formation en Angleterre.

Le métier d'infirmier en France est encadré par un décret maintenant intégré au Code de la santé publique depuis 2004 [2].

- Dans ce décret quelques lignes seulement, mais qui ont le mérite d'exister évoquent le thème de la recherche.
- **Article R. 4311-15.**
- Selon le secteur d'activité où il exerce, y compris dans le cadre des réseaux de soins, et en fonction des besoins de santé identifiés, l'infirmier ou l'infirmière propose des actions, les organise ou y participe dans les domaines suivants :
  - Participation à des actions de santé publique ;
  - Recherche dans le domaine des soins infirmiers et participation à des actions de recherche pluridisciplinaire.

Nous pouvons toutefois malgré sa discrétion, nous appuyer sur ce texte pour pouvoir justifier officiellement de l'existence de la recherche infirmière.

D'une manière générale les infirmiers peuvent s'impliquer dans des études scientifiques, mais le plus souvent ils ne font que participer aux recherches spécifiquement médicales, ce qui représente un excellent prérequis. Certains s'orientent vers une formation d'infirmier de recherche clinique (IRC) ou d'assistant de recherche clinique (ARC). Leur rôle est alors à la fois technique et administratif. L'IRC est le lien entre les différents acteurs de la recherche. Il ou elle peut réaliser des actes techniques relevant de son rôle infirmier, il ou elle veille au respect des protocoles et de leur adéquation avec les lois en vigueur.

L'initiation d'un travail de recherche infirmière ainsi que sa réalisation est plus rare, probablement de par un héritage culturel qui n'était pas orienté dans ce sens, mais aussi par un manque de temps et de moyens à consacrer à cette dynamique.

En 2009, alors ministre de la Santé, Roselyne Bachelot lance un projet de recherche infirmière le PHRI, diffusé quasi confidentiellement dans les petites structures, plus médiatisé dans les grands CHU. Malgré des délais contraints, 84 projets sont soumis au jury de sélection. Ce chiffre souligne l'intérêt de la profession pour un projet qui pour la première fois s'adresse aux infirmiers exclusivement. Sur ces 84 projets 15 seront sélectionnés et financés sur 3 ans.

Dans son discours le 25 mai 2010 la ministre souligne l'importance de cet élan. «Au moment même de l'intégration de votre diplôme au dispositif LMD, le PHRI constitue une impulsion nouvelle pour **faire évoluer votre discipline** et mieux la faire reconnaître. »

Les enjeux sont donc capitaux pour l'avenir de la profession.

La réforme des études avec l'intégration dans le système Licence, Master, Doctorat nous conduit dans ce sens avec un travail de fin d'études basé sur une initiation au travail de recherche.

Quelques associations existent dans ce domaine et sont extrêmement actives dans la promotion de la recherche. L'Association de Recherche en Soins Infirmiers milite en faveur de cette discipline [3].

Les sociétés savantes de toutes disciplines ont ouvert la porte de leurs comités scientifiques à des représentants de la profession. SFAR, SFMU, SFEDT, SRLF... pour ne citer que celles-

là. La teneur et le niveau des communications et des posters témoignent là aussi d'une recherche qui ne demande qu'à s'épanouir.

Voilà pour la théorie : qu'en est-il en pratique ? De tels projets sont-ils réalisables ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment postuler à un PHRI (renommé depuis PHRIP, car ouvert à toutes les professions paramédicales) ? Quelques questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

## UN EXEMPLE CONCRET DE PHRI

### Présentation de l'équipe du Smur de Corbeil Essonne

Une équipe mixte IDE/IADE participant exclusivement à l'activité Samu 91/ et du Smur de Corbeil, encadrée par un cadre IADE. Une dynamique médico-infirmière forte de présentation de travaux dans divers congrès.

### Le projet

Nous avons en projet de travailler sur une problématique quotidienne : celle de la préparation des médicaments délivrés par seringue électrique.

Notre question de départ était la suivante : faut-il mieux prélever le principe actif avant le diluant ou le diluant avant le principe actif pour obtenir un mélange homogène ?

Pour démarrer ce projet il était important de connaître

- Les éventuelles recommandations dans ce domaine
- Les méthodes enseignées dans les IFSI
- Les pratiques de terrain

L'équipe se répartit le travail pour réaliser ces trois axes de recherche.

- Il s'avère que la bibliographie internationale est inexistante sur le sujet
- Les résultats de l'enquête nationale montrent que les formateurs interrogés enseignent de prélever : principe actif avant le diluant (40%), diluant avant principe actif (24%), indifféremment (32%), pour 74% pas d'agitation du mélange.
- Sur le terrain : l'ordre de préparation est le suivant : principe actif puis soluté (64%), diluant puis principe actif (18%), indifféremment (18%), pas d'agitation (66%)

Devant ces résultats nous décidons de tenter une analyse in vitro en laboratoire sur les différents modes de préparation de seringues d'adrénaline et de noradrénaline préparées selon trois modes opératoires : prélèvement du principe actif puis du diluant, du diluant puis du principe actif, un des deux modes opératoires suivis de l'agitation de la seringue.

Un prélèvement est effectué toutes les 15 min jusqu'à la fin de la seringue. Les échantillons sont analysés par HPLC détecteur UV

Les résultats montrent des différences de près de 20% dans la concentration entre le début et la fin d'un seringue de 50 ml.

Nous présentons cette étude dans différents congrès ou les résultats sont accueillis avec étonnement et intérêt.

A ce stade nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin dans la publication. Faute de financement, le matériel utilisé pour l'étude n'est pas étalonné et de nombreux biais méthodologiques apparaissent.

### **Publication de l'appel à projet PHRI**

C'est à ce moment que sort la circulaire découverte par hasard, annonçant le premier PHRI [4].

Les délais sont courts, mais nous pouvons boucler le dossier dans les temps.

N'appartenant pas à un CHU nous rencontrons des difficultés notamment pour l'accompagnement et l'aide méthodologique.

Une équipe pluridisciplinaire travaille activement sur le dossier : équipe infirmière, médecins, pharmacien et laboratoire de recherche du CNRS. Le dossier est sélectionné parmi les 15 lauréats et nous obtenons un financement conséquent permettant de reprendre l'étude dans des conditions scientifiques satisfaisantes. Trois principes actifs seront étudiés : la noradrénaline, l'insuline et un mélange ropivacaïne/sufentanil.

Le projet s'achèvera en 2012 et les résultats seront prochainement publiés avec des résultats qui confirment l'étude préliminaire. Ils ont déjà fait l'objet de différents abstracts dans les congrès SFAR, SFMU, SRLF.

Des recommandations professionnelles pourraient voir le jour suite à cette publication.

### **COMMENT OBTENIR UN PHRI ?**

La première étape consiste à consulter le site du ministère de la Santé [5], afin de télécharger les instructions de soumission et de respecter les dates butoirs [6].

La parution de la circulaire se situe vers juillet, une soumission jusqu'en fin d'année et un résultat des soumissions au printemps.

Il est important de noter que le chef de projet doit être un paramédical. L'équipe doit être multidisciplinaire.

L'avis de la DRCI dont dépend l'établissement est indispensable pour valider le projet.

Un rapport d'avancement annuel doit être rendu au ministère pour pouvoir bénéficier du versement des sommes subventionnées.

### **CONCLUSION**

Pourquoi chercher ? Pour trouver bien sûr ! Mais ce n'est pas la seule réponse. Participer à un projet de recherche est un moteur de management important dans une équipe. Faire avancer les pratiques au travers d'une démarche scientifique rigoureuse, à partir d'idées simples et relevant de la pratique quotidienne peut être un projet de service fédérateur et un défi valorisant pour l'ensemble d'une profession en pleine évolution.

## RÉFÉRENCES

- [1] [http://www.belspo.be/belspo/stat/pdf/Frascati2002\\_finalversion\\_f.pdf](http://www.belspo.be/belspo/stat/pdf/Frascati2002_finalversion_f.pdf)
- [2] Décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique, modifiant certaines dispositions de ce code (J.O N° 183 du 8 août 2004).
- [3] <http://www.asso-arsi.fr/>
- [4] **CIRCULAIRE N°DHOS/MOPRC/RH1/2009/299 du 28 septembre 2009** relative au programme hospitalier de recherche infirmière pour 2010
- [5] [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction\\_258\\_090710.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction_258_090710.pdf)
- [6] [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir\\_34016.pdf1](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34016.pdf1)